

Le très hon. M. Howe: Ne vous en inquiétez pas; les cultivateurs savent ce que cela veut dire.

L'hon. M. Drew: Personne n'est plus disposé que moi à rendre hommage au bon sens et à l'intelligence de nos cultivateurs. Si les cultivateurs du Canada comprennent quelque chose au discours du trône, ils sont beaucoup plus intelligents que la plupart des membres de la Chambre et, assurément, que les membres du Gouvernement qui, eux-mêmes, n'y comprennent rien.

Il y a lieu de rappeler qu'on nous demande également d'autoriser une garantie à l'égard de certains prêts agricoles. La garantie a déjà été donnée. Il aurait fallu commencer par convoquer la Chambre et non seulement lui soumettre la mesure pertinente mais fournir aussi aux honorables députés l'occasion d'exposer leurs arguments avant que le Gouvernement prenne une décision qui ne satisfera personne et que les cultivateurs n'approuvent pas. C'était là la méthode parlementaire la plus sage, la plus satisfaisante et la plus raisonnable; mais non, le gouvernement actuel estime que le rôle du Parlement consiste simplement à approuver, après coup, les décisions qu'il a prises. Il a dit ce qu'il allait faire. Il a ensuite promis des garanties, se faisant fort de les faire approuver. Évidemment, elles le seront mais j'espère que parmi les rangs du parti libéral, il se trouvera des députés qui donneront à entendre, privément sinon publiquement,—si ce n'est pas trop espérer,—que le Gouvernement peut dépasser la mesure en se comptant sûr d'obtenir, plus tard, la ratification de décisions qui auraient dû être prises par le Parlement au lieu d'être d'abord présentées au public et d'être soumises à notre approbation, comme c'est le cas ici, après qu'on a déjà pris d'importants engagements.

Il ne s'agit pas de savoir si nous approuvons l'initiative en question. On aurait pu adopter une méthode bien supérieure à celle qu'on a employée. Nombreuses sont les dispositions qu'on aurait dû prendre.

Une voix: Quelles sont-elles?

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, un vis-à-vis veut savoir quelles sont ces dispositions. Nons avons au moins l'aveu d'un député qui dit ne pas connaître toutes les solutions à ce problème.

Le Gouvernement a voulu créer l'impression que le sort du cultivateur des Prairies n'est pas, somme toute, tellement déplorable. On a eu recours à des données statistiques qui peuvent laisser l'impression,—c'est probablement ce qui s'est produit dans d'autres parties du Canada,—que le cultivateur des Prairies ne se trouve pas vraiment dans une

situation très difficile. Mais la statistique, la vraie, peint un tableau bien différent.

Au cours des trois dernières années, le revenu agricole a fortement baissé dans l'Ouest. Si une baisse semblable s'était produite également dans d'autres secteurs de notre économie, notre pays tout entier aurait couru à la catastrophe. Voyons les chiffres. En 1951, le revenu agricole dans l'Ouest du Canada, c'est-à-dire les provinces des Prairies, était de 1 milliard 127 millions de dollars; en 1952, ce revenu était de 1 milliard 82 millions; en 1953, il était de 884 millions et, en 1954, de 376 millions.

D'après les chiffres actuellement disponibles, ce revenu sera, semble-t-il, encore moindre pour l'année en cours. Il est évidemment hors de propos de rappeler que l'année 1951 a été celle où le revenu a atteint le plus haut sommet. Au travailleur industriel qui nous dirait que son revenu n'est plus que le tiers de ce qu'il était en 1951 répondrions-nous que cela n'est vraiment pas grave, puisque le revenu de 1951 a constitué un sommet jamais atteint? Certes non. N'oublions pas que, de nos jours, les gens organisent leur vie d'après le niveau de leur revenu et procèdent à des rajustements, selon le cas, s'ils sont sages et prudents; mais il n'y avait pas lieu de croire qu'au cours de cet intervalle le revenu baisserait comme cela s'est produit dans le cas qui nous occupe.

Ces chiffres indiquent bien pourquoi il faudrait accorder, et sans retard, des avances en espèces à l'égard des céréales que les agriculteurs des Prairies ont emmagasinées dans leurs fermes. Le Gouvernement n'a vraiment jamais pensé que ce régime de prêts agricoles devrait s'appliquer, dans une mesure étendue, à ce problème. Je pense que le ministre du Commerce (M. Howe) dans un discours prononcé à Calgary le 28 novembre l'a bien précisé. Voici ses paroles:

Je crois et espère qu'on ne recourra que dans une mesure relativement restreinte à ces moyens d'emprunt, que la plupart des cultivateurs peuvent se dispenser d'emprunter ou peuvent s'assurer, de la façon ordinaire, les fonds voulus.

Or, monsieur l'Orateur, ce n'est pas ce qui ressort des entretiens qu'on peut avoir actuellement avec n'importe quel groupe de représentants attitrés des cultivateurs des Prairies. Le régime auquel on a eu recours soulève un grand nombre d'objections. On les a immédiatement indiquées. Les banques ne sont pas en état de se charger d'un régime de paiements comptants. Une méthode très simple s'offrait. C'était de faire des paiements comptants à titre d'avances inscrits dans le livre des contingents, de la façon ordinaire, à l'égard d'un contingent donné de céréales récoltées l'an dernier, puis de rendre les céréales livrables sur demande dès qu'il y aurait de

[L'hon. M. Drew.]